



Région
Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France

Présentation du mode d'organisation régionale du label



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Comité Régional
du Tourisme et des Congrès
Hauts-de-France

UN PEU
D'HISTOIRE...



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

UN PEU
D'HISTOIRE...

1959

Création par le ministère en charge du tourisme du Concours des Villes et Villages Fleuris avec pour slogan « Fleurir, c'est accueillir »

1972

Le ministère passe le relais de la mission au Comité National pour le Fleurissement de la France (asso loi 1901)

2001

Réforme statutaire, le Comité National pour le Fleurissement de la France devient Comité National des Villes et Villages Fleuris

2010

Création d'une grille d'évaluation nationale et prise en compte de critères liés à l'environnement et à la biodiversité

**UN LABEL AU
SERVICE DE LA
QUALITÉ DE VIE
DANS LES
COMMUNES**



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

AU SERVICE DE LA
QUALITÉ DE VIE

- Concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Participe à la promotion de l'image et à l'attractivité des villes et des villages labellisés
- Crée du lien social
- Prend en compte les enjeux environnementaux et économiques liés à la gestion de l'aménagement des espaces paysagers mais aussi publics comme l'entretien des trottoirs ou la présence de pistes cyclables
- outil efficace de management pour fédérer les équipes municipales autour d'un même projet
- un motif de fierté pour les communes et pour les habitants

UN OUTIL AU SERVICE DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



- Et au-delà de son caractère de récompense officielle, le label témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente en faveur de cette qualité de vie.
- Il représente un vrai engouement auprès des communes. Près d'un tiers des communes françaises (ce qui représente environ 12 000 communes) se mobilisent pour réussir à obtenir ce label qualité de vie.
- A ce jour, plus de 4 500 d'entre elles sont labellisées de 1 à 4 Fleurs, dont 276 communes qui peuvent se féliciter d'avoir obtenu le label « 4 Fleurs ».

**UNE DÉMARCHE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE QUI
S'INSCRIT DANS LE
PROJET REV3 DE LA
RÉGION HAUTS-DE-
FRANCE**



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

DÉVELOPPEMENT
DURABLE

LE LABEL EST UN OUTIL :

d'accompagnement sur le
volet Social

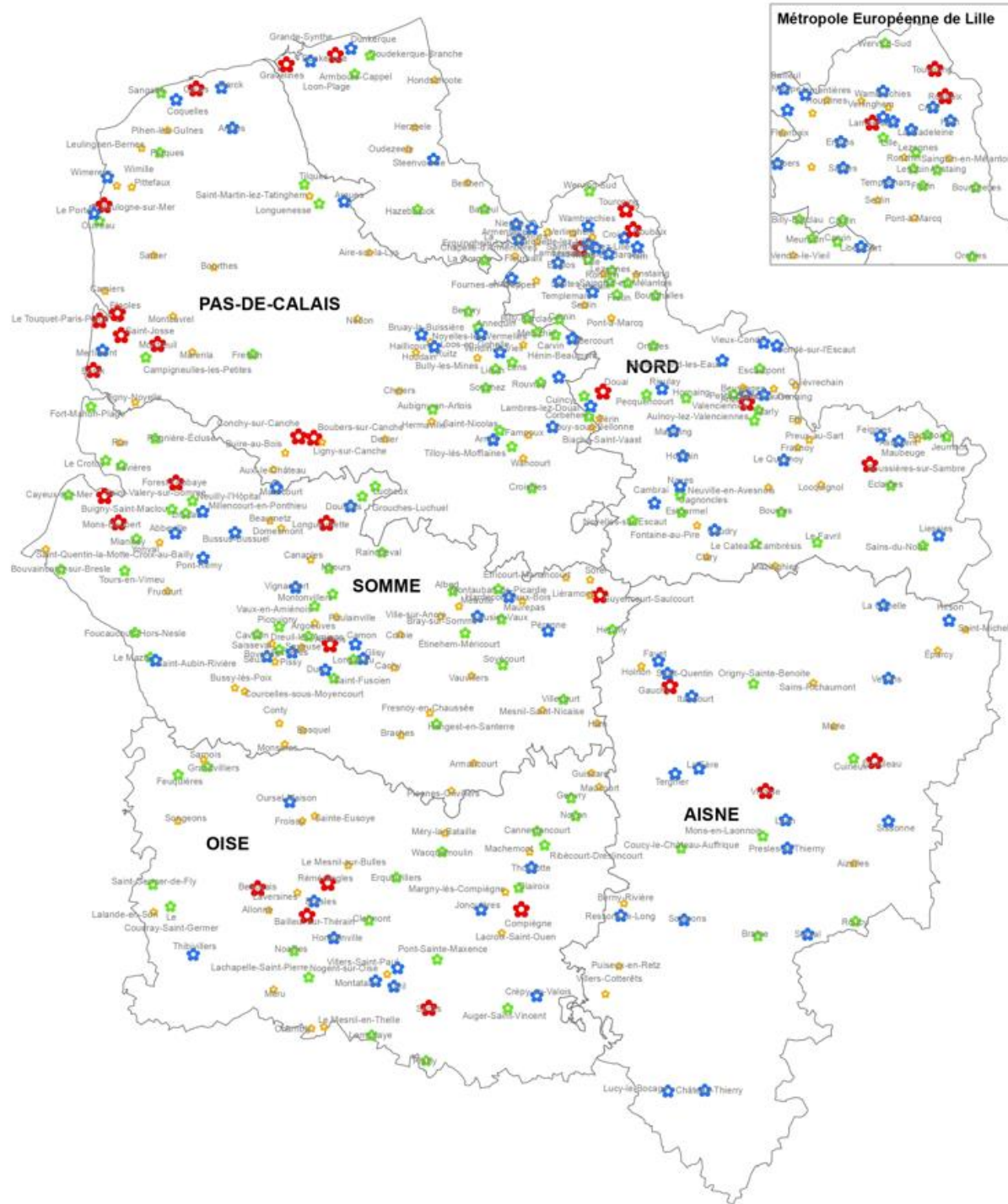
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Renforcer l'image, l'attractivité et l'accueil des communes
- Placer l'humain au cœur des projets

- Développer l'économie locale
- Renforcer l'attractivité économique

d'accompagnement sur le
volet Economique

. Renforcer la qualité
environnementale

d'accompagnement sur le volet
Environnemental



341

Villes ou Villages fleuris en Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Communes labellisées

-  1 fleur
-  2 fleurs
-  3 fleurs
-  4 fleurs

ORGANISATION DE LA DEMARCHE



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



COMMENT EST ORGANISÉE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION ?

La démarche repose sur une organisation à trois niveaux :

1. Départemental

2. Régional

3. National



LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT

via les ADRT(S) du Pas-De-Calais, de la Somme, via le CAUE de l'Aisne et via le Conseil Départemental de l'Oise et du Nord

1. Recueil des inscriptions des communes, visites, présélections et propositions des communes pour l'accession à la 1ère fleur
2. Organisation des remises des prix et attribution des prix spéciaux départementaux
3. Accompagnement des communes pour les aider à accéder au premier niveau du label



LES MISSIONS DE LA RÉGION

1. Visite des communes proposées par les départements pour l'accession à la 1^{ère} Fleur
2. Visite de contrôle des communes labellisées de 1 à 3 Fleurs (tous les 3 ans, sauf exception)
3. Attribution des 3 premiers niveaux du label (1,2 et 3 Fleurs) et des Prix spéciaux régionaux
4. Proposition des communes pour l'accession à la 4^{ème} Fleur et aux prix spéciaux nationaux.
5. Accompagnement des communes labellisées



L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES LABELLISÉES

- Mise en place de conseils sous forme de rapports (établis lors des visites) à l'attention des élus et des techniciens des communes
- Organisation de journées de formation ou d'échanges de bonnes pratiques, en partenariat avec les départements sur des thématiques en lien avec la grille d'évaluation
- Promotion du label : dossiers de presse, publications sur Internet et réseaux sociaux (par exemple)

**LE RÉSEAU
NATIONAL DES
VILLES ET
VILLAGES
FLEURIS**



**CONSEIL
NATIONAL
DES VILLES
ET VILLAGES
FLEURIS**



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



LES MISSIONS DU CNVVF

1. Visite des communes proposées par les région pour l'accession à la 4ème Fleur
2. Visite de contrôle des communes labellisées 4 Fleurs
3. Attribution des Prix spéciaux nationaux
4. Être garant du label et de son organisation
5. Orchestrer le label au niveau national et accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire et de leur identité paysagère
6. Animer et coordonner le réseau Villes et Villages Fleuris
7. Assurer le développement et la promotion du label



Grille nationale mise en place par le CNVVF

Elle constitue un support de travail pour les membres du Jury et une base de discussion pour établir leur décision. Elle est remplie à l'issue de la visite.

62 CRITÈRES
RÉPARTIS
EN 7 CATÉGORIES

1. La visite du Jury
2. La mise en œuvre du projet municipal
3. L'animation et la promotion de la démarche
4. Le patrimoine végétal et le fleurissement
5. La gestion environnementale
6. La qualité de l'espace public
7. L'analyse par espace



LES MEMBRES DU JURY

Un jury bénévole aux compétences complémentaires :

- Le(La) Président(e) – élu(e) Conseiller(ère) Départemental(e) pour le jury départemental, Conseiller(ère) Régionale pour le jury régionale et Président du CNVVF pour le jury national
- Des professionnels du tourisme
- Des responsables de services techniques ou espaces-verts de communes
- Des professionnels du paysage, de l'horticulture, de l'aménagement et de l'environnement
- Des particuliers (retraités de métiers cités ci-dessus)

LES IMAGES PARLENT MIEUX QUE LES MOTS...



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Organisation départementale

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 6/04/2022



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

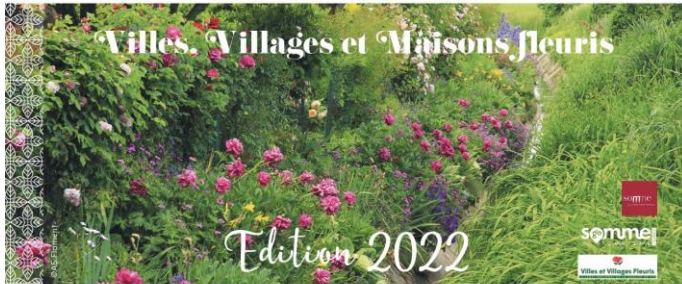


Comment obtenir le label une fleur ?

En s'inscrivant dans la démarche de labellisation
qui est gratuite au niveau départemental



Calendrier de l'Opération « Fleurir la Somme »



Fiche d'inscription à retourner avant le 4 mai à :
Virginie Schwal
Somme Tourisme - 54 rue St Fuscien - 80000 Amiens
Tel : 03 22 71 77 13
v.schwal@somme-tourisme.com

Nom de la commune :	Portable :
Nom du Maire :	Portable :
Maire-Adjoint en charge des espaces verts :	Portable :
Technicien des espaces verts :	Portable :
E-mail de la Mairie :	
Site Web :	
Tél. :	
Adresse :	
Canton :	
Nombre d'habitants :	

S'inscrit à l'édition des Villes et Villages fleuris
S'agit-il d'une première participation ? Oui Non
Année de la dernière inscription :

S'inscrit au Prix de la Participation citoyenne (co-organisé par le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France et les ADRT des Hauts-de-France)
Réservé uniquement à toute commune inscrite à l'édition des Villes et Villages fleuris.
Pour vous inscrire, nous retourner la fiche d'inscription **Prix de la Participation citoyenne**.

S'inscrit au concours départemental des maisons fleuries

Ne souhaite pas s'inscrire. Merci de nous indiquer les motifs :

Cette inscription engage la commune à recevoir et accompagner le jury de présélection et, le cas échéant, le jury départemental lors de son passage. La présence d'un élu ou d'un technicien est indispensable.

Le/...../2022

Signature du Maire :

Cachet de la mairie :

➤ **Début avril** : Envoi des bulletins d'inscription par mail aux communes non labellisées

➤ **4 mai** : clôture des inscriptions

➤ **Fin mai/Juin** : visite des communes inscrites par les jurys de présélection



Calendrier de l'Opération « Fleurir la Somme »



Comment participer ?

➤ Candidatures

Ce concours est ouvert à tous les habitants des communes du département. Les habitants peuvent s'inscrire auprès de leur commune à condition que cette dernière soit inscrite au concours des villages.

Les candidatures ne correspondant pas aux catégories ne pourront pas être étudiées par le jury.

Il est impératif que les efforts de fleurissement soient visibles de la rue.

Ne sont acceptées que des photos numériques de bonne qualité. Il est souhaitable de présenter 2 photos (photo d'ensemble et une vue proche).

➤ Catégories

Pour toutes ces catégories, le fleurissement doit être visible d'un lieu public (rue ou place).

- Catégorie 1 : Maisons avec un espace visible de la rue (cour, jardin, jardinet)
- Catégorie 2 : Maisons sans jardin ni cour avec un espace ouvert de taille restreinte (uniquement bande de terre en façade)
- Catégorie 3 : Maisons sans jardin ni cour n'ayant comme possibilité que le fleurissement sur façade (suspensions, jardinières, balconnières)
- Catégorie 4 : Artisans, commerces, industries (hors hôtellerie/restauration)
- Catégorie 5 : Exploitations agricoles en activité intégrant les bâtiments agricoles.
- Catégorie 6 : Hébergements touristiques (hôtels, restaurants, campings, hébergements groupes, chambres d'hôtes, locations saisonnières)
- Catégorie 7 : Jardins potagers



- **Fin mai** : envoi des documents relatifs au concours des maisons fleuries aux communes inscrites
- **Courant juin/juillet** : présélection des mairies
- **Septembre** : présélections des jurys
- **Octobre** : délibérations



Calendrier de l'Opération « Fleurir la Somme »

- **De la fin mai à la mi- juillet** : visite des jurys (de présélection et départemental) dans les communes inscrites



Comment se déroule la visite du jury ?

- Présence d'un binôme élu-technicien de la commune
- Le circuit est préparé par la commune de façon à présenter au jury les principaux sites contribuant à la qualité de vie des habitants
- Durée de la visite entre 45 mn et 1h selon la taille de la commune

Suite à son passage, le jury établit un rapport de visite



Calendrier de l'Opération « Fleurir la Somme »



- **Fin octobre** : délibérations, le jury établit le palmarès départemental (villages et maisons)
- **Fin novembre** : Remise des prix



Calendrier de l'Opération « Fleurir la Somme »



- Participation à des journées de formation ou d'échanges de bonne pratiques, en partenariat avec le CRT Hauts-de-France.
- Des visites-conseils sur le terrain avec des membres de jurys pour les communes proposées à la 1^{ère} fleur mais aussi sur demande.

LES OUTILS DE COMMUNICATION



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES OUTILS DE
COMMUNICATION

RESTEZ INFORMÉ !!



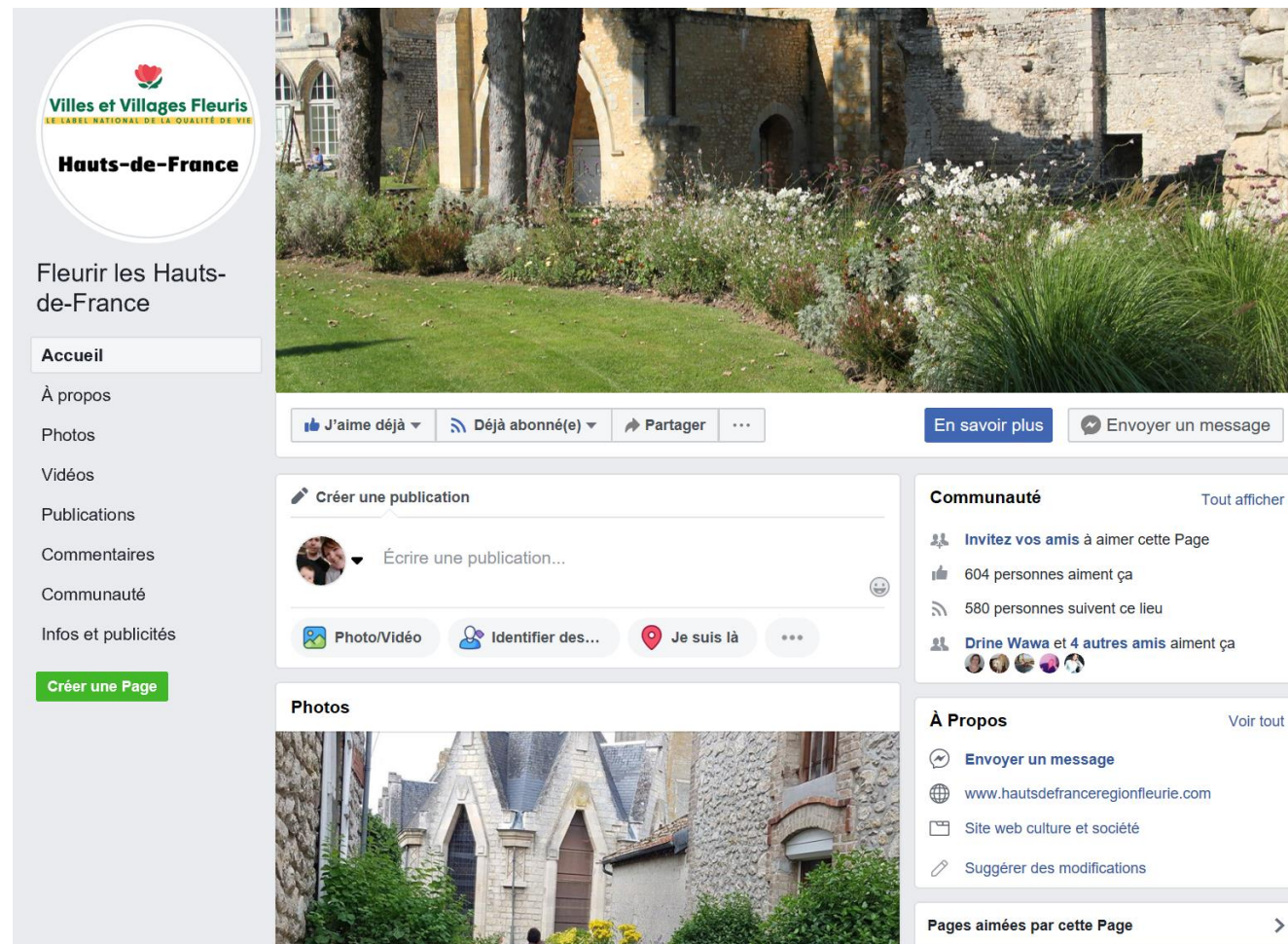
Bienvenue au cœur des Villes et Villages Fleuris

Actualités en région

Connexion à Facebook

Tweets de @tourisme_npd

S'abonner au flux RSS



Page Facebook : [Fleurir les Hauts-de-France](#) ↑

← Blog : <https://www.hautsdefranceregionfleurie.com/>

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES OUTILS DE
COMMUNICATION

Vidéotheque des bonnes pratiques :

The screenshot shows the YouTube channel page for 'Fleurir les Hauts-de-France'. The channel has 15 subscribers. The main navigation bar includes 'ACCUEIL', 'VIDÉOS', 'PLAYLISTS', 'CHAÎNES', 'DISCUSSION', and 'À PROPOS'. The video section displays four videos:

- La gestion différenciée des espaces publics** (9:04): 188 vues • il y a 1 mois
- La taille raisonnée des arbustes - gestion...** (7:15): 158 vues • il y a 2 mois
- Le paillage - pratique indispensable pour une...** (5:17): 181 vues • il y a 2 mois
- Animation et promotion de la démarche de labellisation...** (5:29): 215 vues • il y a 2 mois



Chaîne Youtube :

https://www.youtube.com/channel/UCfOq1SVZ4Kjh_if605a5y2g

Merci de votre attention

**Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à contacter Coralie DE WIT
par téléphone : 06 72 80 89 18
par email : coralie.dewit@hautsdefrancetourisme.com**

Mission Attractivité Hauts-de-France

Comité Régional du Tourisme et des Congrès

> Siège social : 3 rue Vincent Auriol – CS 11116 - 80011 AMIENS Cedex 1 - Tél. : +33 (0)3.22.22.33.66

> 5 rue des précurseurs - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél. : +33 (0)3.66.21.19.84

Comité Régional
du Tourisme et des Congrès
Hauts-de-France



Le CRT Hauts-de-France est auteur de ce document.
Toute utilisation faite sans consentement de
l'auteur est illicite (article L122-4 du Code de la
propriété intellectuelle).
Crédits photos : Benoît Bremer, Nicolas Bryant,
Stéphane Bouilland, AS Flament,